

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 12 Octobre 2022

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Philippe GENTY, Charles ZILLIOX, Gilles VIAL Claudine PERROT-BERTON, Luc THOMAS, Frédérick DUBOUCHET

Elus du bureau excusés : Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Diane VIGIER, Christophe DELORD

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON,

Lieu : Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Horaires : de 9h à 11h00

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Préparation conférence de l'habitat du 18 octobre
- Zoom enjeux énergétiques Rives du Rhône :
 - Présentation de la synthèse de l'observatoire Climat Air Energie
 - Les enjeux en matière de Renouvelables : zooms réalisés par EDF Renouvelables, retour sur l'inauguration de la centrale de Saint-Romain, échange sur la stratégie concernant l'agrivoltaïsme
 - Projet d'avis sur le PCAET de Vienne Condrieu Agglomération
- Présentation des appels à projets à lancer dans le cadre de l'étude sur les friches économiques : Les exemples de Maclas et Saint-Martin d'Août
- Présentation de la méthodologie de l'étude sur le panorama économique des Rives du Rhône, validation de la proposition faite par Magali Talandier
- CDAC Projet Intermarché Anneyron
- Fin du dispositif « Contrat Vert et Bleu » du Pilat et prochains programmes FEDER.

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 7 septembre est validé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le 2 novembre à partir de 8h30** dans les locaux du SMRR à Vienne. Une première partie, sous la forme d'un petit-déjeuner, réunira les élus régionaux de la majorité afin d'échanger sur les enjeux du ZAN à l'échelle des Rives du Rhône dans le cadre du SRADDET.

- La prochaine réunion du Conseil Syndical des Rives du Rhône pourrait avoir lieu le mercredi 30 novembre prochain dans une commune d'EBER, en position centrale au sein du SCOT.
- Une rencontre a eu lieu début septembre 2022 en présence du Président et de la Vice-Présidente Claudine Perrot Berton avec les représentants des SCOT de l'AMELYSE afin d'échanger sur une position commune dans le cadre de la conférence des SCOT. Philippe Delaplacette rappelle qu'il a indiqué ne pas avoir mandat pour territorialiser les objectifs de réduction des consommations foncières et qu'il va à la rencontre de tous les EPCI dans ce sens. Les élus de l'Inter-Scot AMELYSE ont convenu de poursuivre les échanges et de faire de cet inter-scot un espace de dialogue pour la région dans le cadre de l'élaboration du SRADDET.
- Le Président Philippe Delaplacette et la Vice-Présidente Claudine Perrot Berton ont participé à la Conférence Régionale des SCOT finale le 10 octobre. Cette dernière, qui vient conclure un cycle d'environ 10 réunions organisées en moins d'un an, a permis, difficilement, d'aboutir à une proposition de courrier et son annexe technique. Ces éléments seront prochainement présentés aux élus de la région et au Préfet de Région.
- Plusieurs réunions sur les PLU/PA ont eu lieu au cours du mois de septembre : les équipes du SMRR ont participé à une réunion PPA dans le cadre de la révision du PLU de Ville-Sous-Anjou. Les équipes du SMRR et le Président Philippe Delaplacette ont participé à une réunion, début septembre, avec les élus de Ponsas. Les équipes du SMRR ont participé aux réunions PPA de présentation du diagnostic du PLUIH d'Annonay Rhône Agglomération et relative à la révision du PLU de Luzinay. Une prochaine réunion de présentation du PADD du PLUIH d'ARA est programmée d'ici la fin du mois d'octobre. Deux réunions d'avancement des dossiers Petites Villes de Demain (Chasse sur Rhône et Saint-Vallier) ont eu lieu en septembre en présence des équipes du SMRR. Une réunion relative à la préparation de l'ouverture de la zone AU de la commune de Champagne s'est déroulée en septembre en présence du SMRR et des services de l'intercommunalité.
- Une réunion est programmée le 13 octobre dans le cadre de l'accompagnement proposé par le SMRR pour la rédaction des cahiers des charges des révisions des PLU de Saint Jeure d'Ay et Préaux.
- Enfin, le SMRR organise à l'automne une rencontre des techniciens des sites PVD et ACV pour échanger sur les enjeux en matière d'aménagement urbain.
- Concernant le volet économique, plusieurs réunions se sont déroulées au mois de septembre dans le cadre de l'étude sur les Friches Economiques : réunion avec les élus de la commune

du Péage en Roussillon et Saint-Martin d'Août, Saint Barthélémy, Châteauneuf de Galaure et Lalouvesc. Deux COPIL ont été organisés à Maclas et à Annonay (lancement des études sur les sites de Cance). Un travail est en cours sur la rédaction des bons de commande concernant les friches d'Andancette, de Châteauneuf de Galaure (avec une réunion organisée en mairie) et de Pont-Evêque (réunion en mairie prévue en novembre). De nouvelles réunions, ateliers et COPIL sont d'ores et déjà programmés en novembre 2022.

- Le SMRR a participé au COTECH sur le PPA de la zone Axe 7 le 27 septembre dernier. Les services de l'Etat se sont montrés très exigeants vis-à-vis du projet qui intègre pourtant déjà pleinement les attendus du SCOT et qui propose un parti-pris d'aménagement très qualitatif.
- Concernant le commerce, une réunion est programmée le 14 octobre avec le Maire de Saint-Clair-du-Rhône pour échanger sur le devenir de sa zone commerciale en lien avec les risques technologiques. Les équipes du groupe Carrefour ont souhaité rencontrer les équipes du SMRR pour échanger sur le SCOT approuvé. Enfin, une CDAC est programmée le 2 novembre dans le cadre du projet d'extension de l'Intermarché d'Anneyron.
- Concernant les sujets en lien avec l'environnement et l'énergie, le SMRR a participé, en septembre, au COPIL sur les actions du PCAET d'ARA et à l'inauguration de la centrale photovoltaïque de Saint-Romain en Gal en présence de plusieurs VP du SMRR. Une réunion de travail a eu lieu avec les équipes d'EDF Renouvelables en parallèle de cette inauguration. En octobre, un COTECH est programmé le 14 octobre avec les techniciens des EPCI pour échanger sur les enjeux de la stratégie bas-carbone et une rencontre est prévue avec l'opérateur ENR Baywa RE afin d'échanger sur le devenir de la friche de Saint-Barthélemy. Enfin, le SMRR se mobilisera dans le cadre des ateliers énergie pour la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat.
- Concernant le volet habitat, les équipes du SMRR se sont mobilisées sur une réunion de travail avec Nexity et les élus de la commune de Chanas suite à l'avis défavorable rendu par le SCOT en juillet concernant un PA de 90 lots d'habitation en entrée de ville de Chanas. Enfin, tous les élus ont reçu l'invitation pour la prochaine Conférence de l'Habitat qui aura lieu le mardi 18 octobre à 9h à Roussillon.
- Concernant le volet ZAN, la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton et le Président Philippe Delaplacette, en complément des travaux de la conférence des SCOT, sont allés à la rencontre du Préfet de l'Isère et ses services afin d'échanger sur la trajectoire des SCOT de l'Isère. En complément, une présentation du ZAN est prévue le 12 octobre auprès de la Conférence des Maires de la CCPDA.
- Concernant le volet environnement, Philippe Genty a animé le COPIL de restitution de la démarche ERC mi-septembre avec tous les élus du SMRR et les représentants du Parc Naturel Régional du Pilat. Il s'est rendu avec Charles Zilliox à la remise du Prix des Territoires Engagés pour la Nature remis par le Vice-président Thierry Kovacs le 11 octobre sur le bord du lac d'Annecy.

- Enfin, Philippe Delaplacette a accompagné les équipes du SMRR lors du congrès d'Intercommunalités de France à Bordeaux début octobre.

[RETOUR SUR LE 32^{EME} CONGRES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE

Les équipes du SMRR et le Président Delaplacette se sont rendus au congrès d'intercommunalités de France à Bordeaux. Lors de ces rencontres, les sujets du ZAN et de la sobriété foncière ont été débattus dans plusieurs ateliers. Les élus ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis du planning et de la méthode employée par le gouvernement.

Invitée à conclure le congrès d'Intercommunalités de France le 7 octobre à Bordeaux, la Première ministre a promis une augmentation de 320 millions d'euros de la Dotation globale de fonctionnement. S'y ajoutent d'autres annonces sur la compensation aux intercommunalités de la suppression de la CVAE et sur l'accompagnement de l'ensemble des collectivités face à l'inflation.

[PREPARATION DE LA CONFERENCE DE L'HABITAT DU 18 OCTOBRE 2022

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône organise le mardi 18 octobre prochain sa 2^{ème} Conférence de l'Habitat à Roussillon, au Sémaphore. La demi-journée sera animée par Sébastien Sperto, directeur du CAUE69. Le programme prévisionnel est le suivant :

Mot introduction de Diane Vigier + mot d'accueil du Maire de Roussillon

- 1. Présentation Etude sur les marchés immobilier 45 min /Adéquation + Questions/réponses salle 15 min**
=> présentation assurée par Adéquation sur la base du document présenté lors du Bureau du mois de juillet.
- 2. Table ronde 30 min sur « les alternatives à la maison individuelle »**
 - *Témoignage de Salaise sur Sanne (Anne- Sophie Deloche, responsable de l'urbanisme) : opération bâti collectif en centre bourg, rédaction d'un cahier des charges via appel à projet auprès de bailleurs (travail conduit avec Habitat Dauphinois) = témoignage sur la volonté de la commune de maîtriser le projet et de diversifier le parc de logements : collectif et social*
 - *Témoignage d'ADVIVO (Nicolas Berthon, Directeur)*
 - *Témoignage de Laurette Tourette de la COMCOM du pays Voironnais - travail avec le CAUE et l'agence d'urbanisme de Grenoble – Comment développer de l'habitat intermédiaire en territoire détendu ?*

Présentation rapide « Grille d'analyse des PC et PA » lien avec la cession précédente et transition vers l'aménagement de qualité face aux enjeux de la densification acceptable 5 min

- 3. Table ronde 40 min sur les outils de la densification douce, encadrée, maîtrisée**

- *Témoignage de Mathilde George d'Annonay Rhône Agglo – présentation de la démarche conduite lors de l'élaboration du PLU d'Annonay sur la mise en œuvre d'OAP multisite (densité réflexion à répliquer dans la conduite du PLUIH en cours outils réglementaire*
- *Témoignage de Valerie Bernard BE interstice et de Bruno Cateland Architecte sur le projet conduit sur Clonas sur Vazeze opération centre village – maîtrise via OAP*
- *Témoignage de Pierre ODET de ville vivante – présentation du « Bimby » et de son accompagnement*
- *Intervention de Sylvie Barraud de l'INSA sur les enjeux et intérêts de la non-imperméabilisation*

Conclusion : actualisation de la charte biodiversité positive assurée par Julien Lahaie

Mot de conclusion de Sylvie Dezarnaud, Présidente d'EBER

[ZOOM SUR LES ENJEUX ENERGETIQUES DES RIVES DU RHONE

▪ Présentation de la synthèse de l'observatoire Climat Air Energie

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a obtenu les dernières données de l'observatoire Climat Air Energie AURA publiées cet été à l'échelle du SCOT. Outil d'observation copiloté par la Région AURA, l'Etat, l'ADEME et les Agences de l'Eau, l'observatoire Climat Air Energie permet d'avoir un portrait énergétique territorial à jour en lien avec la mise en œuvre des PCAET et des projets TEPOS des Rives du Rhône.

Parmi les principales leçons à retenir de cette édition 2022 :

- Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) depuis 30 ans, mais trop faible ralentissement. Pour rappel : Dans le cadre de la stratégie bas carbone la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 - neutralité carbone à 2050. Cependant, et dans un contexte de reprise de l'activité post-covid, nous observons une nouvelle hausse de 8% des émissions de GES en 2021.
- Les puits de carbone à l'échelle des Rives du Rhône : Capacité d'absorption à 600 KteqCo2/an contre 2500 Kteq CO2 émis à l'échelle du territoire
- Consommation énergétique à l'échelle des Rives du Rhône : Réduction ces 15 dernières années de notre consommation énergétique. Peu d'évolution en 30 ans de la part de chaque secteur, si ce n'est la baisse du transport de 6 points réattribuée à l'industrie. Depuis 5 ans hausse de l'habitat (1%), industrie (6%), déchet (27%), transport (7%), agriculture (7%) et baisse du tertiaire (-6%) et du transport routier (-16%)
- A l'échelle du SCOT, la production d'ENR est en constante augmentation mais reste faible dans la production globale : 10% de la production électrique est fournis par des installations d'ENR en 2020 (6% en 2011) : 1 000 000 MWh en hydroélectricité, 100 000 MWh en éolien, 60 000 MWh à partir des déchets, 40 000 MWh en PV et 4800 MWh en biogaz.
- S'agissant du potentiel disponible pour le développement des ENR, l'observatoire Climat Air Energie propose la répartition suivante :
 - 196 291 MWh potentiel Biogaz
 - 732 750 MWh potentiel Solaire thermique productible
 - 1 824 079 MWh potentiel solaire Photovoltaïque (100% des toitures et ombrière)
 - 615 km² de surface de forêts exploitables

▪ Présentation des travaux en cours d'EDF Renewables

Comme déjà indiqué aux élus en Bureau, le SMRR a invité les principaux opérateurs ENR du territoire à venir présenter leurs offres lors des derniers mois. Ainsi, une dizaine d'opérateurs (de toutes tailles) ont été rencontrés dans des formats ateliers, en présence des élus et des techniciens des EPCI des Rives du Rhône. Parmi les opérateurs rencontrés, les équipes d'EDF Renewables ont souhaité aller plus loin en présentant leurs méthodologies d'intervention. Un travail plus fin de gisement du potentiel disponible a été réalisé sur plusieurs sites dans chaque EPCI.

À la suite de la réalisation de ce travail, les équipes d'EDF Renewables ont été mises en relation avec les EPCI compétentes sur ces sujets.

▪ Avis sur le PCAET de Vienne Condrieu Agglomération

Contexte d'élaboration du PCAET de Vienne Condrieu Agglomération :

- En 2015, la CA ViennAgglo s'est engagée dans une démarche TEPOS avec pour objectif de réduire ses besoins par la sobriété et l'efficacité énergétique (développement des ENR) ;
- En 2020 suite à la fusion avec la Région de Condrieu, la démarche TEPOS 2 est lancée avec une poursuite du travail déjà engagé et le lancement de 2 nouvelles thématiques : l'économie circulaire et les ressources locales
- Rappel, le PCAET doit être compatible avec le SRADDET et le SCOT
- Originalité de la démarche : Vienne Condrieu Agglomération a piloté en parallèle les trois démarches PCAET, PLH et PDM. Ces documents de planification, qui seront définitivement approuvés d'ici la fin d'année 2022 permettront d'engager la réalisation d'un premier PLUI.

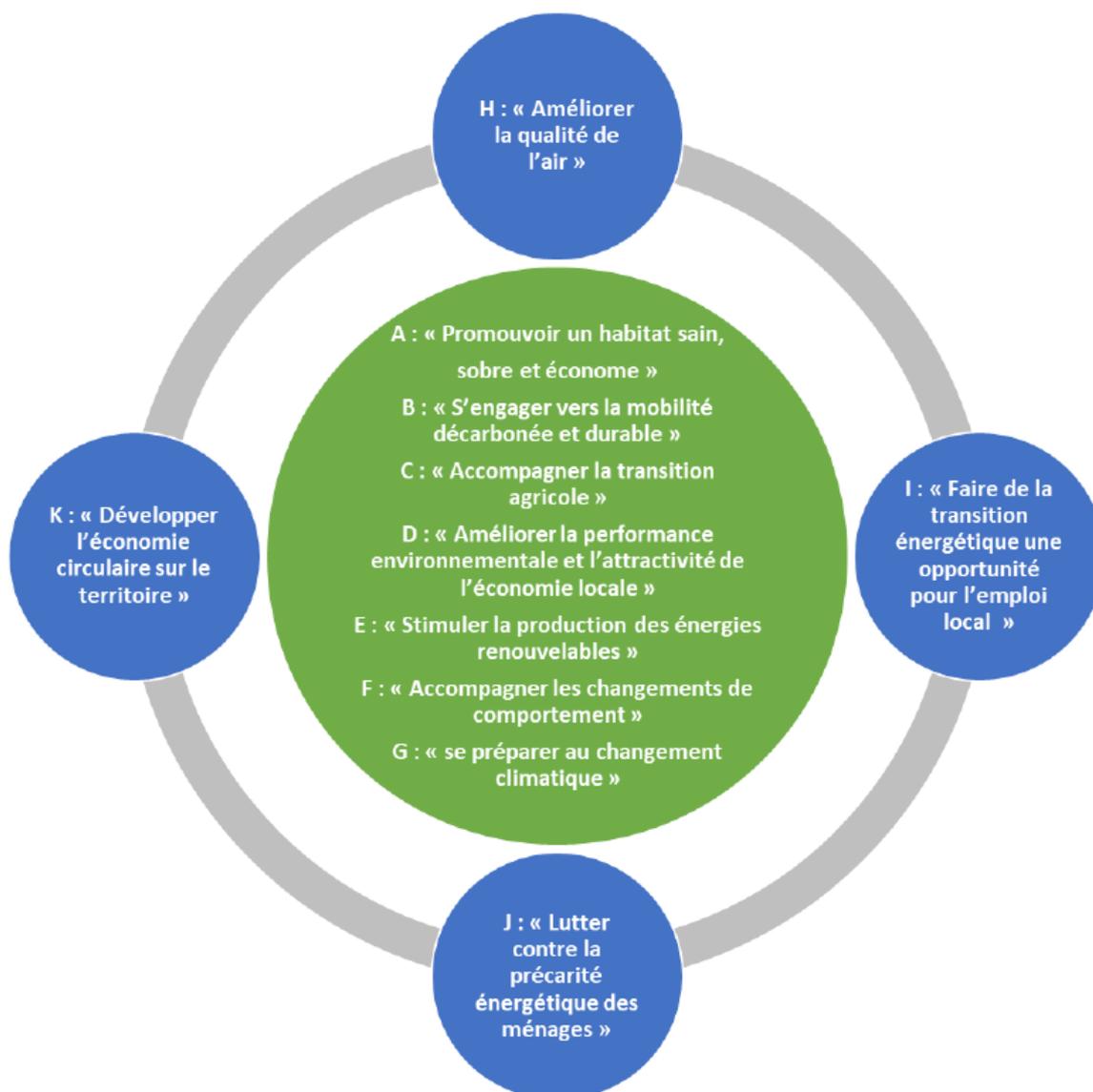
Les principaux points saillants issus du diagnostic du PCAET :

- Gaz à effet de Serre
 - Des émissions bien inférieures à la moyenne régionale (18% comparé à 28 %)
 - Des émissions en baisse depuis 2005
 - 3 communes concentrent les 2/3 des émissions (Vienne, Pont-Evêque et Condrieu)
- Qualité de l'air
 - Une **amélioration globale de la qualité de l'air**
 - Adaptation au changement climatique : Un territoire de plus en plus exposé

Les objectifs du PCAET de VCA d'ici 2050 :

- Diminution de la consommation **énergétique de -50 % (sraddet dit -34%)**
- Augmentation de **la part des ENR de 18% en 2018 à 88% en 2050 (sraddet dit 62%)**
 - Réseau de chaleur et production PV = soit une production annuelle de 578GWh
- Diminution des **GEF -74 % à 2050**
- Réduction des polluants moins vite que les objectifs du SRADDET

Le programme d'action du PCAET repose sur 7 axes stratégiques et 4 axes plus transversaux. Chaque axe fait l'objet d'un niveau d'ambition : laisser faire, volontariste, ambitieux ou très ambitieux



Projet d'avis du SMRR sur le PCAET de Vienne Condrieu Agglomération :

- Avis favorable, le PCAET prend bien en compte les orientations du Scot des Rives du Rhône. Il s'appuie sur un diagnostic exhaustif, riche et sur une stratégie ambitieuse dont les objectifs sont supérieurs à ceux du SRADDET (hors dépollution de l'air). Par ailleurs, le PCAET prévoit une mise en œuvre opérationnelle qui s'appuie sur un très large panel d'actions (90) mais qui parfois manque de « concrétude »
 - Les points à renforcer à l'avenir : la préservation de la biodiversité, la solidification/renforcement de la séquestration du carbone, la déclinaison territoriale du déploiement des ENR, la limitation de la consommation d'espace

Avis favorable voté à l'unanimité des élus présents.

[PRESENTATION DES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET A LANCER DANS LE CADRE DES ETUDES EN COURS SUR LE PORTEFEUILLE DE FRICHES ECONOMIQUES DES RIVES DU RHONE.

Rappel : dans le cadre des études en cours sur les friches économiques du territoire des Rives du Rhône, plusieurs élus ont souhaité aller plus loin que les modélisations économiques et programmatiques réalisées par le SMRR/EPORA en lançant rapidement des appels à manifestation d'intérêt afin d'identifier des porteurs de projet susceptibles de mettre en œuvre les projets esquissés dans le cadre des études. Maclas et Saint-Martin d'Août sont notamment concernés :

- 3 scénarii proposés pour les sites de Maclas et Saint-Martin-d'Août dans le cadre des études portées par le SMRR/EPOR :
 - Ouvrent le champ des possibles programmatiques suite à un diagnostic problématisé et une étude de capacité programmatique.
 - Donnent des premiers éléments financiers et des pistes de montages opérationnels possibles.
- Difficile aujourd'hui d'aller beaucoup plus loin dans l'étude sans perdre en opérationnalité des projets.
- D'où un besoin des élus de ces territoires d'affiner la programmation en trouvant des porteurs de projet pour finaliser un scénario (+ montages financiers et opérationnels).

A ce stade des réflexions, le contenu des Appels à manifestation d'intérêt pourrait s'appuyer sur :

- Les premières études rendues par les BE (enjeux, capacités de programmation, scénarios possibles et premier estimatif financier, études Sites et Sols Pollués) ;
- Des propositions de structures pouvant accompagner des porteurs de projet potentiels.
- Rédaction de l'appel à projet par le SMRR avec appui du BE.
- Lancement de l'appel à projet par la commune avec appui partenaires de l'étude.
- 2 phases de sélection :
 - 1^{er} tri des candidats avec lettre de motivation, présentation du projet envisagé, de la structure porteuse... >>> Sélection des candidats sérieux
 - 2^{ème} phase : travail avec les porteurs de projet pour affiner leur projet.

Les élus du Bureau s'interrogent sur ce travail complémentaire suite aux études déjà en cours. Les techniciens du SMRR rappellent que ce travail n'est pas réalisé de manière systématique pour toutes les friches mais seulement à la demande des élus concernés et en fonction des besoins réels des territoires. Par ailleurs, ces démarches sont réalisées en partenariat étroit avec les communes et EPCI concernés qui valident l'ensemble de la démarche au fur-et-à-mesure de son avancée.

[PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE SUR LE PANORAMA ECONOMIQUE DES RIVES DU RHONE, VALIDATION DE LA PROPOSITION FAITE PAR MAGALI TALANDIER

Suite à la présentation du cahier des charges de l'étude sur le panorama économique des Rives du Rhône et les échanges de la dernière conférence économique territoriale de cet été 2022, le SMRR a sollicité Magali Tallandier, Enseignante-Chercheuse, habilitée à diriger des recherches de l'Université de Grenoble, pour qu'elle transmette une proposition méthodologique.

DES OUTILS POUR CARACTERISER LES MODELES ECONOMIQUES LOCAUX

La métropolisation, qui sous-tend les dynamiques de développement territorial depuis plusieurs décennies, est souvent considérée comme la facette spatiale de la globalisation. En effet, elle résulte d'une hypertrophie des flux de marchandises, de personnes, de revenus, ... qui profite aux plus grandes villes du Monde. Les travaux des chercheurs ont montré, expliqué, analysé en détail ce phénomène. Pour autant, nous avons à présent assez de recul et d'outils d'analyse pour savoir qu'aucun territoire n'est à condamner sur l'autel de la métropolisation. En effet, en parallèle de l'agglomération toujours plus grande de certaines activités (essentiellement les services supérieurs aux entreprises) dans les métropoles, on observe des variations positives et soutenues de l'emploi et des revenus dans de nombreux territoires non métropolitains. Le PIB, mesurant les créations de richesses des entreprises publiques et privés se concentre dans l'espace, pendant que les revenus des ménages circulent. Il s'ensuit une déconnexion des dynamiques de croissance et de développement qu'a très bien analysé Laurent Davezies dans ses travaux (Davezies, 2008).

Le développement économique local ne dépend donc pas exclusivement de la capacité d'un territoire à exporter les biens et services produits localement. Si attirer des entreprises compétitives et exportatrices demeure l'un des piliers des politiques de développement économique local, on sait aujourd'hui que soutenir et révéler les autres potentiels locaux comptent tout autant, voire plus. Il s'agit alors de **favoriser l'essor des activités productives endogènes, spécifiques ; d'attirer des richesses résidentielles et touristiques ; des financements publics, mais aussi de garantir autant que possible la circulation locale de tous ces revenus créés et captés par le territoire**. A ces mécanismes socio-économiques, s'ajoutent les enjeux écologiques des modèles de développement. De nouveaux arbitrages et contraintes apparaissent pour garantir une gestion plus durable des ressources naturelles et foncières.

Pour mettre en perspective et mesurer ces différents processus du développement territorial, nous mobilisons le cadre de « La théorie de la base ». Le principe est simple. Cette théorie indique qu'une économie locale peut se décomposer en deux secteurs :

- Les bases économiques qui permettent de capter des richesses externes ;
- Les secteurs domestiques qui assurent la circulation des richesses en local.

Le calcul des bases économiques a permis de révéler qu'en moyenne dans les aires d'attraction françaises, 40% des revenus que les territoires captent à l'extérieur sont de nature résidentielle et touristique (retraites, dépenses touristiques, salaires des navetteurs). La base productive, exportatrice représente moins d'un quart des bases, soit autant que les revenus de transferts et remboursements de soin de santé. Les 10% restant sont le fait d'une base publique comprenant les traitements des fonctionnaires. Par ailleurs, la propension de ces grandes aires urbaines à retenir les richesses est en

moyenne de 0,25. Ce « multiplicateur » indique que pour 100 euros de bases économiques captés, seulement 25 € se transforme en revenus dédiés aux activités locales. Derrière ces moyennes, qui révèlent l'importance des dynamiques non productives, se cachent d'importantes disparités d'un territoire à l'autre.

Le premier volet de cette étude vise à caractériser le fonctionnement économique du SCOT Rives du Rhône en mobilisant ce cadre d'analyse. Comprendre et connaître à la fois la formation des richesses (calcul des bases économiques) et sa circulation au sein des territoires (analyse du multiplicateur), ainsi que les types d'emplois générés par ces flux, permet de mieux saisir les enjeux locaux à des fins d'accompagnement de l'action locale. Ces caractéristiques déterminent les moteurs de développement, mais également les faiblesses ou manques à combler, tout comme les facteurs explicatifs de la plus ou moins grande capacité de résilience du territoire.

Sur la base des éléments de diagnostic et d'analyse produits, **le deuxième temps de l'étude vise à accompagner les acteurs locaux dans la construction de politiques publiques** selon les objectifs et modèles de développement économique que le territoire souhaiterait privilégier.

Enfin, **le troisième volet repose sur un travail avec les équipes techniques du SCOT pour envisager une traduction des phases 1 et 2 de l'étude dans les outils de planification.**

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude repose sur trois phases.

PHASE 1 : IDENTIFIER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'échelle d'analyse est celle du Scot de Rives du Rhône et de ses six EPCI. Des comparaisons avec les moyennes régionales, nationales, mais aussi avec des territoires « ressemblants »¹ seront introduites pour mieux se situer.

Calcul des bases économiques

Le calcul des bases économiques repose sur une méthodologie mettant en œuvre des sources de données territoriales (DGI, Insee, CAF, Accoss, DREES....) disponibles pour l'année 2018/2019, soit avant la crise de la Covid. Les données concernant l'impact de la crise sanitaire sont introduites dans la suite de la proposition. Cette méthode permet de déterminer la structure des bases économiques

¹ A définir avec les commanditaires.

d'un territoire. Elle s'exprime en milliers euros ou en €/hab et se décompose en quatre familles de revenus :

- Base productive privée : regroupe l'ensemble de salaires et revenus des indépendants travaillant dans la sphère productive exportatrice privée, plus une partie des revenus des capitaux ;
- Base résidentielle et touristique : comprend les retraites, les dépenses touristiques et les salaires des navetteurs ;
- Base publique : traitements des fonctionnaires ;
- Base sociale et sanitaire : ensemble de revenus de transferts et remboursements de soins de santé.

Analyse des sphères d'emplois d'exportation, d'intermédiation et de consommation

Analyse des emplois salariés privés répartis selon les trois grandes sphères suivantes (poids, détail sectoriel et dynamiques depuis 2007) :

- Economie exportatrice ou emplois exportateurs : comprend l'ensemble des secteurs d'activité qui réalisent une part importante de leur CA à l'export ;
- Economie de consommation : comprend l'ensemble des activités qui répondent à la demande des ménages et qui sont consommées localement.

A ces deux sphères « classiques » de l'analyse territoriale, nous proposons d'ajouter une troisième famille d'activités, le plus souvent « oubliés » des pouvoirs publics.

- Economie d'intermédiation : comprend l'ensemble des activités qui rayonnent à une échelle régionale et qui ne sont donc ni exportatrices, ni présentes. Elles se caractérisent par leur positionnement intermédiaire et charnière à la fois au sein d'une filière, d'un secteur, ou bien encore d'un territoire. Elle constitue ce que nous appelons aussi une économie productive ordinaire, dont les enjeux sont cruciaux pour les territoires. Back office du front office métropolitain, ces secteurs emploient des travailleurs mobiles, des travailleurs dits « essentiels » au moment de la crise sanitaire. Représentant en moyenne 40% des emplois salariés du secteur privé, nos études ont montré l'invisibilité qui touche ces secteurs et travailleurs dans les politiques d'aménagement.

Ces analyses détaillées de l'emploi local pourront être complétées par des données socio-démographiques afin de mieux appréhender l'impact social de ces dynamiques et caractéristiques économiques. Un zoom sur la qualité des emplois créés pourrait notamment être intéressant : niveau de salaire, qualité des emplois, types d'actifs et renouvellement du tissu économique...

Analyse de la résilience territoriale

L'analyse portera sur le poids et l'évolution des emplois par sphère sur le temps long afin de prendre en compte les impacts de la crise de 2008 et de 2020. La capacité de résilience du territoire face à

ces deux crises majeures récentes est analysée en termes de cycle, intégrant les variations des emplois, mais aussi les temporalités de rebond, reprise, récupération du trend économique.

Analyse des relations résidentielles et des complémentarités avec les Métropoles voisines

Une analyse des complémentarités socio-économiques entre le Scot Rives du Rhône et ses métropoles voisine sera réalisée sur la base des secteurs d'activités présents, de leurs dynamiques, des profils d'actifs, ainsi que sur la base des flux résidentiels (domicile – travail ; mobilité résidentielle) qui relie ces différents espaces².

PHASE 2 : CO-CONSTRUCTION ET ELABORATION DE SOLUTIONS POUR LE TERRITOIRE

La phase 2 repose sur la préparation et l'animation d'un ou deux ateliers de co-construction d'action locale. L'atelier pourrait se dérouler sur une demi-journée et rassembler les acteurs du territoire (techniciens SCOT, EPCI, chambres consulaires...), ainsi que les décideurs (cible des élus -> peut-être dans un atelier spécifique organisé sur 2h en fin de journée par exemple).

Temps 1 : Présentation des dynamiques de développement économique du SCOT (présentation courte et problématisée des résultats de la phase 1)

Temps 2 : Définition collective des enjeux de politiques publiques

Temps 3 : Coproduction de solutions concrètes

Temps 4 : Restitution collective et mise en perspective de modèle(s) économique(s) souhaitable(s) pour le territoire

PHASE 3 : CONSEQUENCES ET LES TRADUCTIONS DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION.

Un atelier d'une demi-journée, dédié à la co-construction avec les équipes du SCOT pour traduire les éléments de conclusion du diagnostic et les résultats produits par les ateliers de la phase 2 dans les documents de planification.

LA PHASE 1 EST ENTIEREMENT REALISEE PAR MAGALI TALANDIER. POUR LES PHASES 2 ET 3, MAGALI TALANDIER MOBILISERA UNE AUTRE PERSONNE DE SON EQUIPE (PROPOSITION : MANON LOISEL DE PARTIE PRENANTE, CF. CV).

² Les périmètres seront à préciser avec le commanditaire

CALENDRIER ET LIVRABLES

- Janvier à Avril 2023 : Phase 1
- Mai : Phase 2 – un ou deux ateliers
- Juin : Phase 3 – un atelier

Restitution finale fin juin 2023.

Le livrable comprend un rapport sous forme de powerpoint détaillé et commenté des résultats, une synthèse de 10 à 15 pages, les tableaux de données et fichiers images ou vectoriels des productions cartographiques.

Le budget global est de 25000 euros HT, 30000 euros TTC.

A la demande des élus du bureau, une analyse fine des enjeux à venir par filières économiques (dynamisme, besoins, dépendance à des décisions politiques des territoires voisins, estimation des besoins futurs en foncier...) sera réalisée dans le cadre de cette étude.

[CDAC PROJET D'EXTENSION SUPERMARCHE INTERMARCHE A ANNEYRON

Le SMRR a été sollicité pour rendre un avis dans le cadre d'un projet commercial sur la commune d'Anneyron. Le projet prévoit :

- L'extension d'un ensemble commercial existant pour l'extension d'un magasin de l'enseigne Intermarché à Anneyron.
- Situé dans un secteur périphérique identifié au Scot.
- 36 places de stationnement supplémentaires traitées en Evergreen au Nord du site pour les employés.
- 17 places existantes équipées borne recharge électrique.
- 41 nouveaux arbres
- 271 m² de toiture couverte par du photovoltaïque

	Existant	Après travaux	Autorisation prévues dans les documents d'urbanisme
Surface de vente	1 180 m ²	1 681 m ² (+ 501 m ²)	Scot : max 2 500 m ²
Surface de plancher		2 760 m ²	PLU : max 2 500 m ²

Rappel de la notion de compatibilité avec le Scot des Rives du Rhône :

- Les futurs développements au sein des polarités de bassin de vie doivent répondre à au moins une condition d'implantation définies dans chacun des 4 grands axes de développement ci-dessous :
 - Amélioration de l'accessibilité tous modes
 - Amélioration de la qualité architecturale et de l'intégration paysagère
 - Réduction de l'impact environnemental
 - Utilisation économe de l'espace
- Problème : le dossier réceptionné au SMRR a été bâclé : 1/3 du contenu concerne un projet Intermarché près de Perpignan, 1/3 du dossier n'est pas clair (soit Intermarché Anneyron, soit Intermarché près de Perpignan).
- **Impossibilité de s'assurer de la compatibilité avec le Scot en l'état :**
 - Surfaces de vente du projet : compatible avec le Scot.
 - Surfaces de plancher du projet : non conforme au PLU (plus restrictif que le Scot).
 - Conditions d'implantation définies dans le Scot : impossibilité de définir si le projet est compatible ou non avec le Scot.
 - Qualité générale du projet : manque de qualité en soit. Nombreuses pistes d'amélioration possibles : gestion des eaux pluviales, production d'EnR, intégration paysagère des bâtiments, circulations douces.

Le projet réceptionné n'étant pas conforme avec le PLU, le SMRR ne peut pas se prononcer sur la compatibilité avec le SCOT des Rives du Rhône en l'absence du versement de pièces complémentaires.

Les élus présents valident ce positionnement à l'unanimité.

[FIN PROGRAMMEE DES CONTRATS VERT ET BLEU, NOUVEAU CPER, FEDER...

Le financement d'une partie des actions conduites par Rives Nature sur le territoire des Rives du Rhône était, jusqu'en 2022, couvert par des subventions de la Région AURA dans le cadre du Contrat Vert et Bleu piloté par le Parc Naturel Régional du Pilat. Le SMRR remercie les élus et équipes du Parc pour ce portage qui a permis l'obtention de subventions lors des 3 dernières années. Suite à l'arrêt programmé de ces contrats, de nouveaux dispositifs (en complément des crédits FEDER) pourront être étudiés parmi lesquels le fonds biodiversité régional, qui pourrait fonctionner selon des principes proches de ceux utilisés actuellement pour les CEE (méthode unique à l'échelle nationale qui pourrait être expérimentée par la région AURA). De même, des financements pour les aménagements des corridors de biodiversité pourront être envisagés.

S'agissant des dispositifs LEDER, avec une enveloppe globale revue à la baisse dans le cadre des fonds Européens, 12 GAL seront gérés à l'échelle des départements avec la prise en compte des

spécificités territoriales : à l'image de la partie ouest de Vienne Condrieu Agglomération qui sera intégrée au GAL Loire dans le cadre du portage par le PNR du Pilat.

Enfin, à la demande des élus, un recensement des opérations programmées dans le cadre du nouveau CPER 2021/2026 en cours de finalisation a été réalisé.

Ce CPER 2021 – 2027 est un record : jamais il n'y aura eu un investissement aussi important sur les grands projets portés par nos territoires. **4,4 milliards d'euros – à parts égales entre l'Etat et la Région** – permettront de financer les projets inscrits au sein du volet territorial du CPER, hors volet infrastructure qui sera voté en 2023.

Le nouveau CPER est le fruit de 18 mois de concertation avec les Départements, les EPCI, les communes et les acteurs économiques de la région. Il répond à plusieurs objectifs :

- **Aménager le territoire** en finançant des équipements sportifs, des voies vertes, des établissements culturels, des aménagements touristiques, etc. ;
- **Soutenir l'activité économique pour créer des emplois** en misant sur l'industrie, l'innovation, la recherche, les énergies décarbonées et l'agriculture ;
- **Préparer l'avenir**, notamment via le volet ESRI du CPER, présenté également ce jour, et des infrastructures à destination de nos jeunes générations.

Tous les EPCI sont concernés par des mesures générales :

- Projets d'investissements dans les Petites Villes de Demain et les contrats région ville moyenne
- Rénovation urbaine (ANRU) : intervention sur le tissu urbain et contrats locaux
- Aides aux communes rurales
- Investissement pour améliorer la sécurité dans nos communes
- Déploiement du très haut débit (THD) en dehors des zones couvertes par les opérateurs privés
- Soutien aux projets d'irrigation agricole

Des projets spécifiques seront financés selon les départements :

- Réhabilitation du quartier de la Cance à Annonay
- Modernisation du musée de l'Histoire de Vienne
- Aménagement de sites et navettes terminales
- Rénovation du port de plaisance Roches de Condrieu
- Aménagement de la zone industriel et portuaire de Loire-sur-Rhône
- Plan Patrimoine en faveur de la restauration des monuments historiques emblématiques de Vienne, dont l'église Saint-Maurice
- Musée archéologique départemental de Saint-Romain-en-Gal et valorisation du site et du territoire Rhône Sud
- Projets d'investissements dans le cadre du Schéma directeur départemental (Rhône) d'irrigation des terres agricoles

Le président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h30